



1752 Villars-sur-Glâne 1  
Case postale 176  
Chèques postaux 17-193-0  
[www.villars-sur-glane.ch](http://www.villars-sur-glane.ch)

## Séance du Conseil général du 6 octobre 2022

### Réponse au postulat n° 033 déposé par Madame Irène Bernhard (PVL) concernant la promotion du sport extra-scolaire

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères générales  
Messieurs les Conseillers généraux,

#### I. INTRODUCTION

En séance du 12 avril 2022, le Conseil général a transmis le postulat de Madame Irène Bernhard demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité :

- d'ouvrir les cours de sport extrascolaire facultatif (ci-après SSF) qui ne sont pas complets à des enfants hors de la commune de Villars-sur-Glâne avec ou sans contribution financière des familles ;
- de contacter les communes avoisinantes pour leur proposer de participer au programme de SSF de Villars-sur-Glâne avec l'idée d'élargir le programme avec d'autres offres.

#### II. ANALYSE

En préambule, le Conseil communal rappelle que le but du SSF est d'amener les enfants à pratiquer une activité sportive et ensuite de les amener à faire connaissance d'un sport offert par les clubs sportifs régionaux (cirque, karaté, sports de raquette, basket, escalade, volley, aviron, etc.). Certains de nos moniteurs viennent de ces clubs. L'objectif pour ceux-ci est d'assurer la relève de leurs membres.

L'offre 2022/2023 propose 16 activités différentes pour un potentiel de 481 élèves allant de la 2H à la 8H. Elles sont organisées dans les salles de gymnastique de Villars-sur-Glâne, par nos propres moniteurs ou en périphérie auprès de clubs pour certaines activités (aviron, karaté, etc.).



En 2021/22, près de 270 enfants étaient inscrits aux 16 activités encadrées par 18 moniteurs-trices ou maître-sse-s d'éducation physique. Les cours sont ouverts dès 6 inscriptions. Les cours qui n'ont pas le nombre requis de participants ferment après les vacances d'automne. Les parents sont avisés de cette situation.

Le SSF accueille tous les élèves de Villars-sur-Glâne, qu'ils soient scolarisés à l'école ordinaire, à l'Ecole régionale alémanique de Fribourg (ERAF), dans une école privée ou en institution. L'inscription se fait via le guichet virtuel du service des écoles et nécessite un identifiant lié à l'outil informatique communal de gestion des élèves.

Le postulat a amené le Conseil communal à se poser la question de l'extension de l'offre en SSF à des élèves d'autres communes. Il a constaté que la mise en œuvre de cette décision engendrera les questionnements suivants :

- a. Périmètre des communes concernées par cette offre ;
- b. Forme de la collaboration intercommunale ;
- c. Gestion administrative des élèves hors de Villars-sur-Glâne ;
- d. Date de l'ouverture de l'inscription pour les élèves hors de Villars-sur-Glâne ;
- e. Travail administratif supplémentaire pour le secrétariat des écoles et le responsable du SSF ;
- f. Montant de la participation financière des communes ou des parents.

La résolution de toutes ces problématiques semble exagérée pour des besoins qui ne sont pas avérés puisqu'aucune demande n'a été faite ces dernières années auprès du Service des écoles.

Cependant, le Conseil communal propose de faire un pas dans le sens de la postulante en faisant les propositions pragmatiques suivantes :

- a. Offrir la possibilité, à bien plaisir, à des élèves venant d'autres communes de participer au SSF pour autant qu'ils soient parrainés par un-e camarade de Villars-sur-Glâne ;
- b. Seuls les cours ayant lieu dans nos locaux (écoles et centre sportif), dispensés par nos propres moniteurs-trices seraient disponibles et pour autant qu'ils ne soient pas complets ;
- c. Les inscriptions seraient ouvertes à partir du 15 septembre, afin de laisser la priorité aux élèves villarois-e-s ; l'inscription se fait pour toute l'année et la participation doit être régulière ;
- d. Les inscriptions doivent impérativement se faire au guichet ou par mail, sans possibilité d'utiliser le guichet virtuel ;
- e. Une contribution de CHF 100.- par enfant serait demandée aux parents afin de couvrir les frais administratifs et l'encadrement.

Par contre, il rejette l'idée de contacter les communes avoisinantes en l'état actuel de la situation, ce d'autant plus que, à part Fribourg, ni Avry, ni Matran, ni Corminboeuf ne proposent de SSF à leurs élèves.

### III. CONCLUSION

Le Conseil communal vous propose d'accepter la réponse au postulat de Madame Irène Bernhard aux conditions mentionnées ci-dessus. Cette offre pourrait d'ores et déjà être proposée ces prochaines semaines pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil communal vous présente, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de sa parfaite considération.

La Conseillère communale  
Responsable du dicastère de l'instruction publique

  
Caroline Dénervaud

Approuvé par le Conseil communal de Villars-sur-Glâne,  
dans sa séance du 5 septembre 2022

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire

  
Emmanuel Roulin



Le Syndic

  
Bruno Marmier